

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00009

Numéro SIREN : 383 979 036

Nom ou dénomination : CAP-VERT

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt A2018/019658

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

A2018/019658



5066794

Dénomination : CAP-VERT
Adresse : 37 avenue Valioud 69110 Sainte-foy-les-lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1992B00009
n° d'identification : 383 979 036
n° de dépôt : A2018/019658
Date du dépôt : 10/07/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
22/06/2018



5066794

CAP-VERT
Société à Responsabilité Limitée
SAINTE-FOY-LES-LYON

Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la SARL en SAS

383.979.036 Rs Lyon

—



Aux Associés
CAP-VERT
Société à Responsabilité Limitée
37, avenue Valioud
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 20 décembre 2017 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les comptes clos au 31 décembre 2016 de la société n'ont pas été audités par un Commissaire aux comptes, la société n'étant pas tenue d'en nommer un. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes clos au 31 décembre 2016 présentés en comparaison et, par voie de conséquence, sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 ;
- suite à la cession en 2014 de ses actifs financiers, la société ne présente pas à ce jour d'activité. L'objectif des associés est de rendre de nouveau la société opérationnelle dans le cadre d'investissements patrimoniaux à venir ;

- les pertes antérieures ont été financées par l'Associé gérant par des apports en compte-courant ;
- votre société présente des capitaux propres au 31 décembre 2017 inférieurs à votre capital social.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social au 31 décembre 2017 appelle de notre part l'observation suivante :

- compte-tenu d'une perte au 31 décembre 2017 de € 2 046, d'un report à nouveau débiteur de € 20 854 et de réserves indisponibles créditrices de € 122, les capitaux propres sont négatifs à hauteur de € 15 277 pour un capital social de € 7 500.

Préalablement à l'opération de transformation prévue le 9 juillet 2018, une augmentation de capital en numéraire de € 23 010 sera réalisée suivi d'une réduction du capital d'un montant équivalent, par voie de réduction du nombre de parts sociales. Suite à ces opérations, le montant des capitaux propres s'élèverait à € 7 733.

Compte tenu de ces opérations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été communiqué d'avantages particuliers.

Fait à Paris, le 22 juin 2018

Le Commissaire à la transformation :
SEFAC



Représentée par Monsieur Philippe BLIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris